



Une politique de l'énergie pour la France d'ici 2025/2030 : Synthèse

La France a déjà réalisé la moitié de sa transition énergétique parce qu'elle bénéficie aujourd'hui d'une électricité très décarbonée (elle émet avec le nucléaire 8 fois moins de gaz carbonique que l'Allemagne par kWh). Mais elle dépend encore beaucoup des énergies fossiles, gaz et pétrole essentiellement, pour le chauffage, la climatisation et les transports. Cette dépendance pèse lourdement sur notre balance commerciale. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements pris lors de la COP 21 et aux objectifs européens devra se faire en ménageant le pouvoir d'achat des Français et en préservant la compétitivité de notre économie : il faudra rechercher les moyens efficaces et les moins coûteux.

1. *Une diminution des usages du fioul, du gaz et du pétrole,*

Elle dépendra des économies d'énergie et du remplacement de ces formes d'énergie par des formes non émettrices de CO₂, biomasse, géothermie, chauffage solaire et électricité décarbonée. Le choix devrait reposer sur la recherche systématique des solutions les moins coûteuses par tonne de CO₂ évitée.

Les deux secteurs du transport et des bâtiments pèsent pour plus des deux tiers dans les émissions de CO₂. Principaux consommateurs de pétrole pour le premier et de gaz pour le second, *c'est sur eux que nos efforts doivent porter en priorité*. L'énergie fossile pourra dans ce cadre souvent être remplacée par de l'électricité.

2. *Optimiser la politique d'économie d'énergie dans le bâtiment*

Le carcan réglementaire qui stérilise les efforts doit être remplacé par une approche pragmatique, sans contraintes excessives comme celles, actuelles, imposant les constructions BBC ou à énergie positive. Privilégier :

- a. L'efficacité énergétique, prioritairement dans l'ancien, en sélectionnant les opérations bénéficiant d'un retour sur investissements notable, sans imposer des objectifs de performance irréalistes.
- b. Les énergies renouvelables thermiques (biomasse et solaire)
- c. L'extension des usages d'une électricité non carbonée en substitution au fuel et au gaz.
- d. Une réorientation, urgente, de la Règlementation thermique applicable aux constructions neuves, qui privilégie aujourd'hui le chauffage au gaz (RT 2012). Elle doit encadrer les rejets de CO₂.

3. *Développer des mobilités électriques ou neutres en émissions de CO₂*

Nous bénéficions de majors industriels dans les transports terrestres ou aériens. L'échec des biocarburants de première génération (bloqués désormais par l'Europe) et la difficulté de mise au point de la seconde génération devraient conduire à un soutien résolu des recherches des constructeurs vers des véhicules allégés et des moteurs sobres, et au développement des tractions électrique et hybride rechargeable.

4. *S'appuyer sur notre secteur électrique pour décarboner notre pays dans tous les domaines*

La loi sur la transition énergétique fait fausse route en forçant le remplacement d'une production nucléaire décarbonée par une production renouvelable malheureusement intermittente, aléatoire, certainement plus coûteuse que l'électricité produite par les réacteurs nucléaires existants et que celle qui sera produite par de nouveaux réacteurs compte tenu des coûts induits par la compensation de l'intermittence. L'Europe découvre enfin que le secteur électrique européen est en quasi faillite avec une très forte baisse du prix de l'électricité de gros sur le marché (de 30 à 60 %), accompagnée d'une hausse continue de son prix pour les familles (de 5 à 10 % par an depuis 2011 en France selon les contrats). Dans les années à venir, la France a besoin du maintien ou d'une augmentation de sa capacité nucléaire. L'appel à l'éolien et au solaire, technologies largement importées, devrait être limité au strict nécessaire, en relation avec l'augmentation des usages de l'électricité. Il faut donc :

- Rétablir en Europe un marché sain : abroger les subventions attribuées aux technologies matures que sont l'éolien et le solaire, et leur affecter les charges indirectes résultant de l'intermittence.
- Transférer sur les combustibles fossiles la charge des soutiens aux énergies décarbonées.

La loi sur la transition énergétique, sans étude sérieuse de ses impacts économiques, environnementaux et sociaux serait avantageusement remplacée par le seul plan pluriannuel glissant. Il serait révisé périodiquement en fonction de critères que sont le coût de la tonne de CO₂ ou de combustible fossile évité, une production d'énergie décarbonée au meilleur coût, les emplois créés. Cette révision serait conduite sur la base d'objectifs à long terme indicatifs, réalistes et non exagérément optimistes.